

La transmission digitale des résultats électoraux et des procès-verbaux

En 2007, un marché public a été lancé en vue de l'enregistrement, du traitement et de la diffusion des résultats électoraux. L'attribution est dans l'intervalle un fait. Lors des prochaines élections, un seul prestataire de services sera désormais responsable des activités énumérées, au lieu de trois dans le passé.

2008 a vu le développement de ce nouveau système avec une collaboration active des présidents des bureaux électoraux principaux qui ont pu déjà tester le nouveau système et effectuer leurs observations en vue de l'améliorer. Ils ont ainsi pu utiliser leur carte d'identité électronique pour signer les procès-verbaux et sécuriser leur envoi.

Ce nouveau processus devrait permettre d'augmenter la qualité, la sécurité et la rapidité de la collecte et de la publication des résultats électoraux et des procès-verbaux des bureaux électoraux principaux.